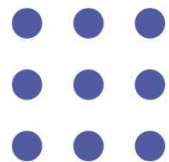


PLAN CLIMAT CANTONAL 2030

& implications pour les communes

Atelier Communes & climat
10.06.2021

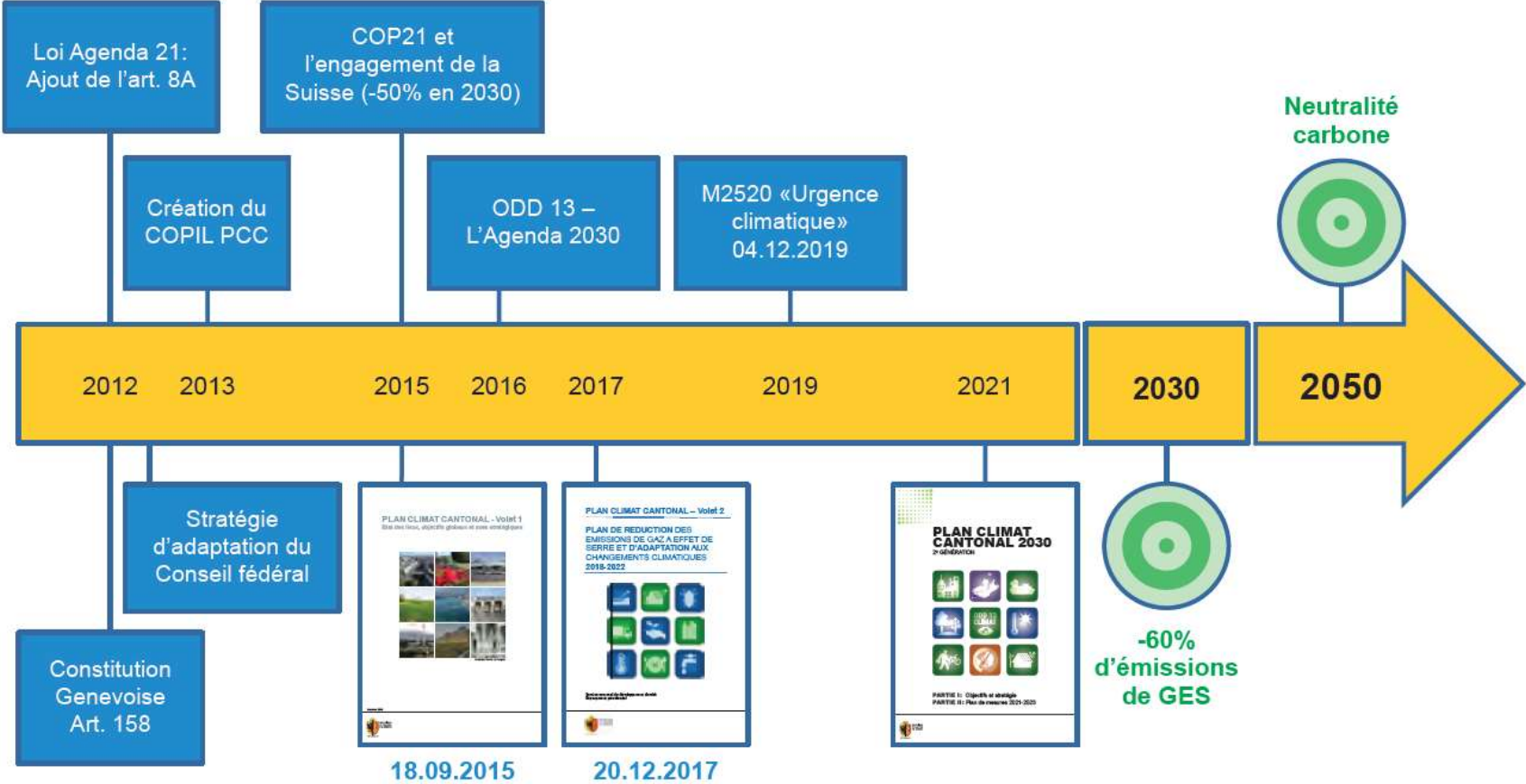


CONTENU

1. Contexte
2. Structure du PCC 2030
3. Objectifs et stratégie
4. Axes stratégiques et implications pour les communes
5. Gouvernance du PCC 2030
6. Communication et consultation
7. Prochaines étapes et perspectives

1. Contexte

PCC 2030 – Points de repère



PCC 2030 - Impulsion

- La motion 2520 demande au Conseil d'Etat de:
 - Augmenter l'objectif à 2030: - 60% des émissions de GES
 - Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard
 - Développer des indicateurs concrets et informer la population
 - Evaluer et proposer des moyens financiers et des incitations pour la mise en œuvre du PCC
 - Associer des représentants des jeunes mobilisés, les acteurs économiques et les associations en vue de l'adaptation et de la mise en œuvre du PCC

- En réponse à la motion du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a décidé de déclarer l'urgence climatique le 4 décembre 2019

PCC 2030 – Construction

- Un PCC 2030 co-construit avec les différents offices de l'Etat concernés (~20 offices dans les 7 départements)
- Un document d'orientation qui fait référence aux stratégies, concepts et plans d'actions existants ou en cours de révision (PDE, SBG-2030 et PB-1, PDCn, Plans actions sectorielles Mobilité, ...).
 - Cohérence entre les stratégies et objectifs des différentes PP
- Un PCC élaboré en étroite collaboration avec le Conseil du Développement Durable (CDD), dont 3 représentant-e-s de l'ACG:
 - Propositions de nouvelles mesures par les membres du CDD
 - Evaluation du degré de priorité et d'acceptabilité de chaque mesure par les milieux représentés au CDD
 - Commentaires sur les différentes versions du document
- Echanges avec différents collectifs et associations (Grève pour le climat, Noé21, ...)

2. Structure du PCC 2030

PCC 2030 - Structure

PARTIE I Stratégie et objectifs à 2030 :
volet 1 du PCC mis à jour

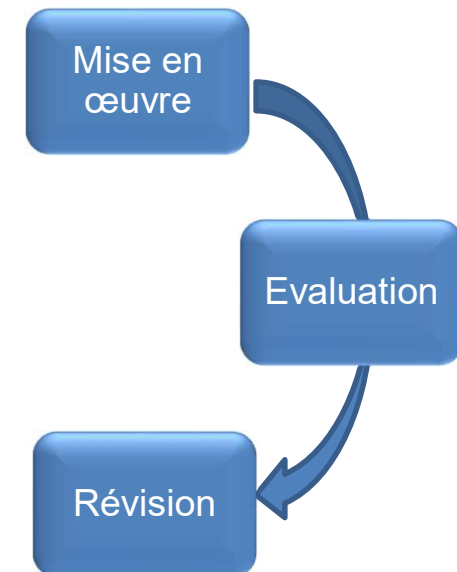
PARTIE II Plan de mesures 2021-2023:
volet 2 du PCC avec mise à jour des fiches existantes
et ajout de nouvelles fiches

20 fiches : réduction des émissions de GES (5 nouvelles)

11 fiches : adaptation aux changements climatiques (1 nouvelle)

8 fiches : transversales (nouveau)

2 fiches : captation et compensation (nouveau)



PCC 2030 – Fiche mesure

Fiche 2.1



Renforcer le transfert modal vers la mobilité douce

Objectif CO₂: 45'000 à 50'000 tCO₂e

→ 2023: Mettre en œuvre le PAMD 2019-2023 et élaborer le PAMD 2024-2027 en intégrant les nouveaux objectifs

2023 → 2030: Poursuivre l'amélioration des infrastructures et l'aménagement du reste du réseau

Enjeux

Dans le canton de Genève, la part modale de la mobilité douce (marche, vélo, vélo à assistance électrique) représentait 33% des déplacements en 2000, 41% en 2005, 42% en 2010 et 43% en 2015.

Les déplacements à pied et à vélo ont encore un potentiel important dans les zones urbaines centrales et dans la couronne urbaine, mais sont également appelés à se développer pour les déplacements en échange avec le centre-ville voire même dans la périphérie, renforcés par une utilisation combinée avec les transports collectifs et par le vélo à assistance électrique.

En 2015, plus de 50% des déplacements effectués en voiture portent sur des distances inférieures à 5 km (30% font moins de 3 km). Or, pour ces distances, le vélo est très souvent le moyen de déplacement le plus rapide. Quant au vélo électrique, il permet de parcourir aisément des distances jusqu'à 10 km, voire 15 km dans certains cas. Les comptages en 2019 ont montré que 31% des cyclistes utilisent un VAE. Si on se réfère à la structure actuelle des déplacements tout en tenant compte des potentiels susmentionnés, le nombre de déplacements effectués en mobilité douce pourrait augmenter de plus de 20%.

En terme de distances parcourues, le vélo (et le VAE) présente le potentiel le plus important, de l'ordre de 50% d'augmentation à l'horizon 2030.

Alors qu'il reste à équiper 395 km sur le réseau cyclable d'intérêt cantonal, le plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 (PAMD) prévoit déjà 50 km de nouveaux aménagements cyclables et 90 km d'améliorations sur des aménagements existants.

Les évolutions du PAMD pour la période postérieure à 2023 devront prévoir l'aménagement du reste du réseau cyclable pour répondre à la LMD (H1 80) qui concrétise l'initiative 141.

Description

- Renforcer le transfert modal vers les modes doux afin d'augmenter leur part modale de 5% pour atteindre 48% à l'horizon 2030 et intégrer cet objectif dans les évolutions du PAMD pour la période postérieure à 2023.
- Augmenter le nombre d'infrastructure et améliorer les infrastructures existantes (augmenter les espaces dédiés à la mobilité douce, développer et sécuriser le réseau existant, multiplier le stationnement vélo sécurisé notamment sur les sites d'interface avec les autres modes de déplacement, généraliser la signalisation spécifique pour les cyclistes notamment les feux aux carrefours, etc.).
- Développer un réseau d'espaces publics de qualité permettant d'augmenter le nombre de déplacements effectués en mobilité douce, rabattant vers les interfaces de TC et favorisant la ville des courtes distances.
- Mener des actions de sensibilisation et de de promotion (cours de vélo/vélo électrique pour différents publics cibles, promotion de la mobilité combinée, etc.), pour différents publics cibles y compris scolaires.
- Proposer des offres complémentaires (système de vélos, VAE et vélos cargos en libre-service, voies rapides pour les cyclistes, ondes vertes pour vélos, ascenseurs pour franchissement de niveaux, etc.).

Effets induits

- Meilleure qualité de l'air
- Lutte contre la sédentarité
- Effets favorables sur la santé
- Fluidification du trafic
- Gain de productivité

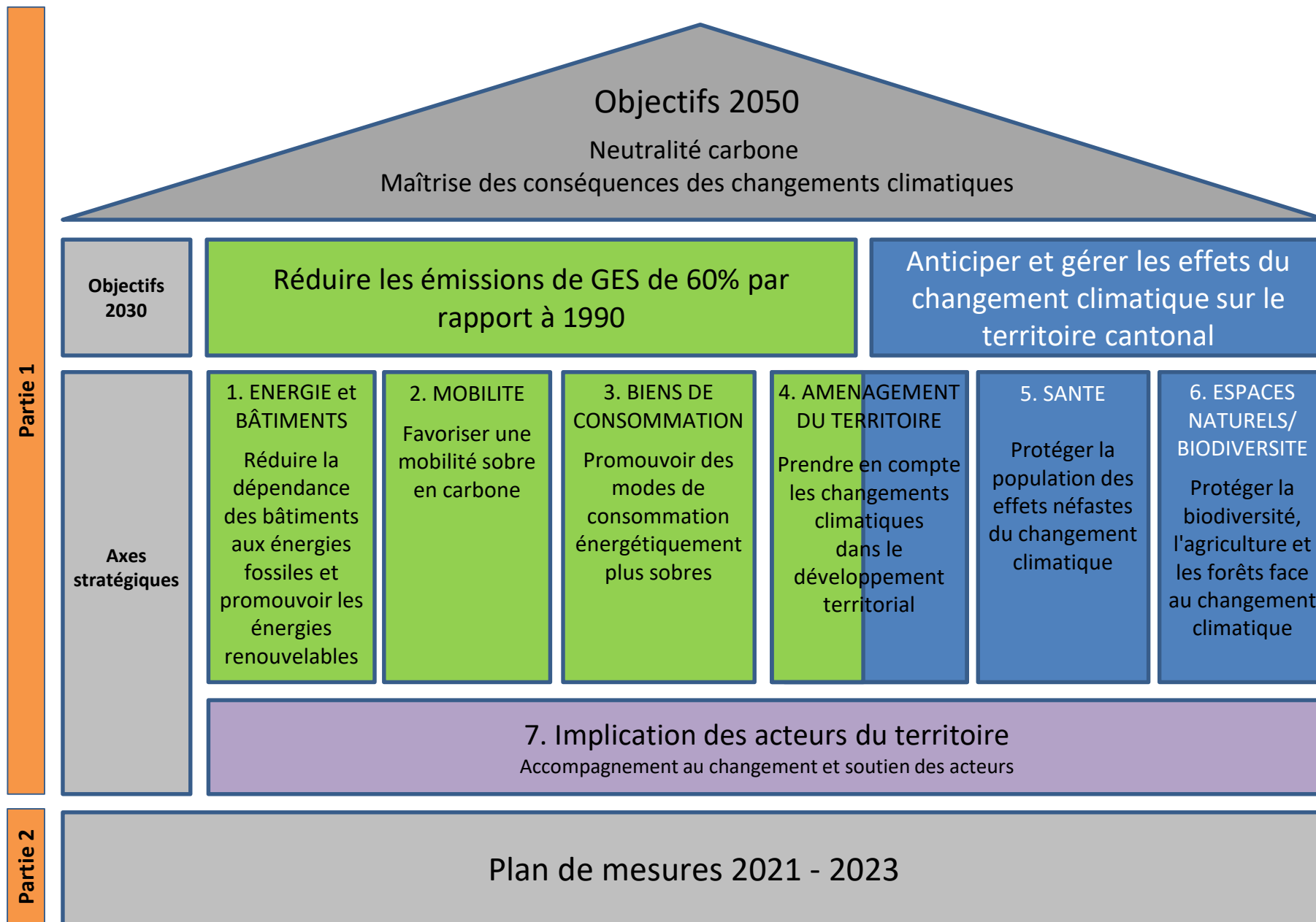
Périmètre d'application

Canton de Genève et Grand Genève

- Structure des fiches identiques à celle du volet 2 du PCC
- Les fiches mesure font référence aux plans d'actions sectoriels des différentes PP
- Les communes peuvent être considérées comme parties prenantes de chacune des fiches

3. Objectifs et stratégie

PCC 2030 – Objectifs et stratégie



Objectifs de réduction à 2030 et 2050



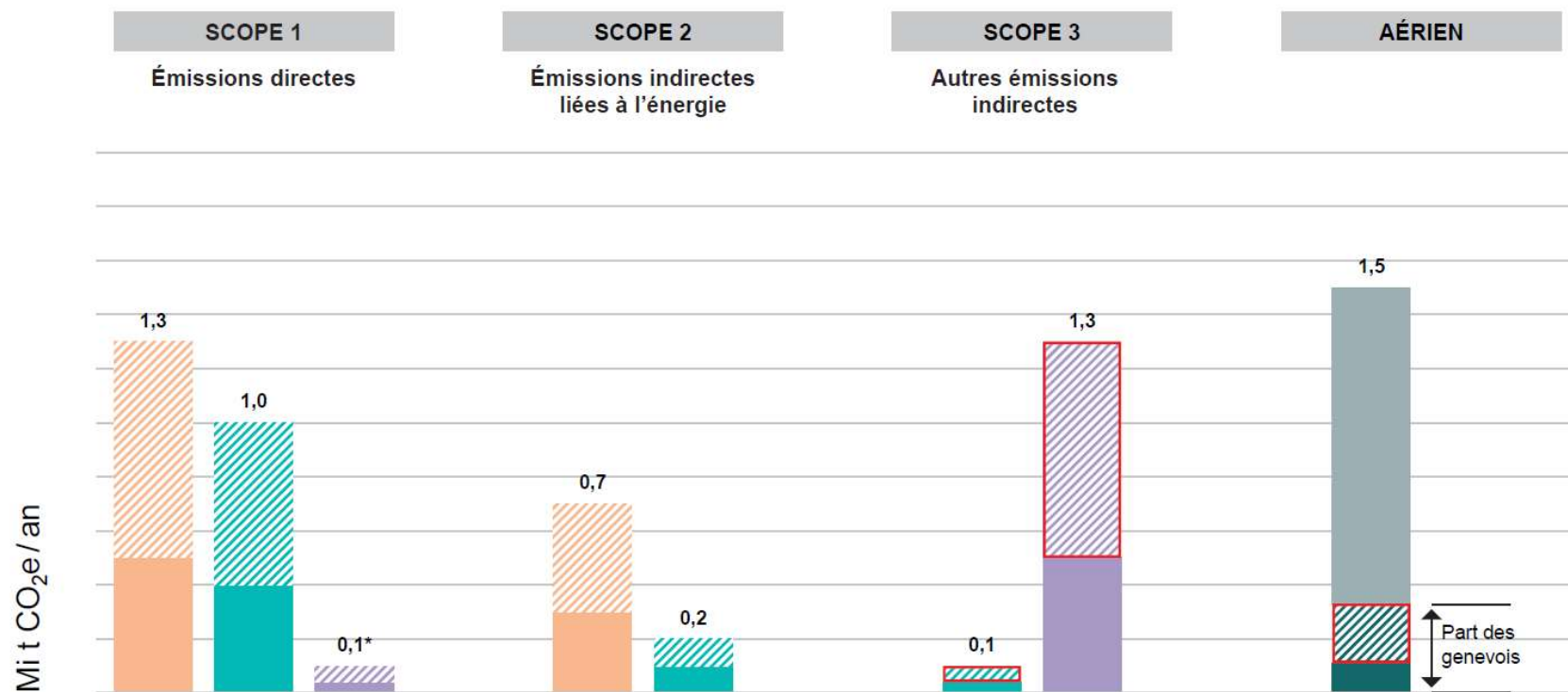
- Bâtiments
- Mobilité terrestre
- Consommation
- Trafic aérien (part des genevois-es)

Prise en compte des émissions indirectes (scope 3)

- Logique de responsabilité, cohérente avec société à 2000 W
- Favorise le renforcement de la résilience du territoire => TE
- Enjeux méthodologiques pour la comptabilisation et le suivi

Principe de compensation

- Principe de compensation des postes d'émissions pour lesquelles le Canton n'a pas (ou peu) de compétence (la consommation et le trafic aérien notamment) si les objectifs ne sont pas atteints



* Émissions locales non énergétiques (agriculture, fin de vie des déchets)



4. Axes stratégiques et implications pour les communes

Axe 1 - Energie et Bâtiments : Objectifs

Le PCC 2030 fait directement référence au PDE 2020-2030:

- ✓ Accélérer la rénovation du parc bâti et optimiser les installations existantes (de 1 à 2,5% de rénovation)
- ✓ Sortir du chauffage fossile à Genève
- ✓ 80% d'énergies renouvelables et de récupération dans les réseaux
- ✓ Valoriser les ressources locales:
 - Développer massivement le solaire thermique et photovoltaïque
 - ...

Axe 1 – PDE 2020-2030 et Communes

Les communes sont en 1^{ère} ligne pour décliner la transition énergétique sur leur territoire:

- Rôle de prescripteur de solutions durables
- Relais des initiatives cantonales ou fédérales
- Exemplarité en tant que propriétaires fonciers

Outils:

- PDE 2020-2030
- Plan directeur communal de l'énergie (PDComE)
- Fonds énergie des collectivités publiques
- Programme éco21-Collectivités des SIG
- Plateforme GEnergie (regroupe l'ensemble des actions portées par les SIG et l'OCEN)
- ...

Axe 2 – Mobilité : Objectifs

- ✓ Diminuer les déplacements en TIM (-40%) en:
 - Développant des services de mobilité et en concrétisant la ville des courtes distances
 - Favorisant les transferts modaux vers des moyens de transports moins émissifs
- ✓ Favoriser le développement de véhicules moins émissifs (~40% de véhicules électriques/H₂ en 2030)
- ✓ Promouvoir les plans de mobilité et mettre en œuvre d'un plan de mobilité exemplaire pour l'État
- ✓ Mettre en œuvre une tarification de la mobilité basée notamment sur son impact environnemental

→ La Stratégie Mobilité 2030 et les plans d'actions sectoriels devront être alignés sur les nouveaux objectifs

Axe 2 – Mobilité et Communes

Les communes ont un rôle majeur pour favoriser le transfert modal et le développement de technologie plus efficiente:

- Développer les voies de MD (continuité, sécurité, confort) et l'offre de stationnement sécurisée pour les vélos
- Orienter l'offre de stationnement de manière à favoriser le report modal
- Promouvoir l'électromobilité (implantation de bornes de recharge)
- Soutenir des initiatives locales (vélo-partage, espace de coworking, ...)
- Actions de sensibilisation et d'accompagnement aux changements
- Exemplarité: plan de mobilité interne à l'administration

Outils:

- Plan directeur communal (PDCom)
- PAMD 2019-2023
- Programme éco21-Collectivités des SIG
- ...

Axe 3 – Biens de consommations : Objectifs

- ✓ Promouvoir une alimentation bas carbone et réduire le gaspillage alimentaire
- ✓ Augmenter la part des achats professionnels responsables
- ✓ Encourager à la sobriété (y c. numérique) et réduire la production de déchets
- ✓ Construire des bâtiments bas carbone avec des matériaux moins émissifs
- ✓ Prendre la voie d'une économie plus circulaire

+ Principe de compensation des émissions du scope 3 si les objectifs de réduction ne pouvaient être atteints

Axe 3 – Consommations et Communes

De part leur proximité vis-à-vis des acteurs du territoire, les communes ont un rôle essentiel à jouer pour les mobiliser et accompagner les évolutions des comportements:

- Favoriser les démarches locales en faveur de l'économie circulaire et/ou de fonctionnalité (réparation, mutualisation de biens et services, ...)
- Intégrer dans les projets d'AT les besoins d'espaces associés à des circuits courts alimentaires
- Mener des actions de sensibilisation et d'accompagnement aux changements
- Mener des actions exemplaires sur son périmètre de responsabilité directe (achats responsables, menus bas carbone dans les écoles, ...)

Outils:

- Guide pour une consommation responsable
- Guide des achats professionnels responsables
- Programme éco21-Collectivités des SIG
- ...

Axe 4 – Aménagement du territoire : Objectifs

- ✓ Construire une agglomération compacte, multipolaire et verte, privilégiant l'urbanisation vers l'intérieur du territoire
- ✓ Aménager la ville avec de courtes distances
- ✓ Planifier des quartiers compatibles avec la neutralité carbone à l'horizon 2050
- ✓ Évaluation de l'impact carbone des planifications et projets territoriaux

→ Intégration des nouveaux objectifs climatiques dans la révision du PDCn

Axe 4 – AT et Communes

Fiche mesure spécifique au PDCom (fiche 4.2):

- Intégrer les enjeux climatiques lors de la révision des PDCom
- Décliner les orientations climatiques dans les PLQ
- S'assurer de la prise en compte des enjeux climatiques au niveau des DD
- Exemplarité en tant que maître d'ouvrage pour les espaces publics

Outils:

- Guide planification territoriale communale et climat
- Guide PDCom (OU)
- Analyse climatique du canton (GEO-NET)
- Programme éco21-Collectivités des SIG
- ...

Axe 5 – Santé: Objectifs

- ✓ Protéger et valoriser nos ressources en eau
- ✓ Protéger la population face aux risques climatiques directs (canicules, inondations, etc.)
- ✓ Protéger la population face aux risques climatiques indirects (maladies et infections)

→ Mise à jour des fiches mesure existantes et ajout d'une nouvelle fiche relative aux périodes de forte chaleur

Axe 5 – Santé et Communes

La commune a un rôle clé à jouer pour mettre en œuvre une stratégie de prévention/réduction des îlots de chaleur. Elle s'assure également que les enjeux relatifs à la gestion des eaux sont bien intégrés au niveau communal:

- Inscrire dans les planifications directrices, en particulier le PDCom, les principes de lutte contre les îlots de chaleur
- Mettre en œuvre les plans canicules communaux
- Préserver et valoriser les cours d'eau
- Prévenir les risques liés aux crues et au ruissellement de surface
- ...

Outils:

- Guide planification territoriale communale et climat
- PGEE
- Analyse climatique du canton (GEO-NET)
- Plans canicules
- Programme éco21-Collectivités des SIG

Axe 6 – Espaces naturels / Biodiv: Objectifs

- ✓ Préserver et renforcer la biodiversité
- ✓ Préserver les espaces naturels
- ✓ Garantir la production agricole
- ✓ Soutenir les pratiques agricoles favorables à la séquestration de carbone

→ Mise à jour des fiches mesure existantes et ajout d'une nouvelle fiche relative à l'irrigation

Axe 6 – Espaces naturels / Biodiv et Communes

Le plan d'action biodiversité identifie trois priorités d'intervention au niveau communal :

1. Renforcer la biodiversité au niveau communal

- Identifier et caractériser l'infrastructure écologique du territoire pour intégrer sa préservation/valorisation
- Mettre en place une stratégie d'arborisation permettant de décliner localement l'objectif cantonal de 30% minimum du taux de canopée
- Intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans les PLQ et l'aménagement des espaces publics

2. Promouvoir la «trame noire»

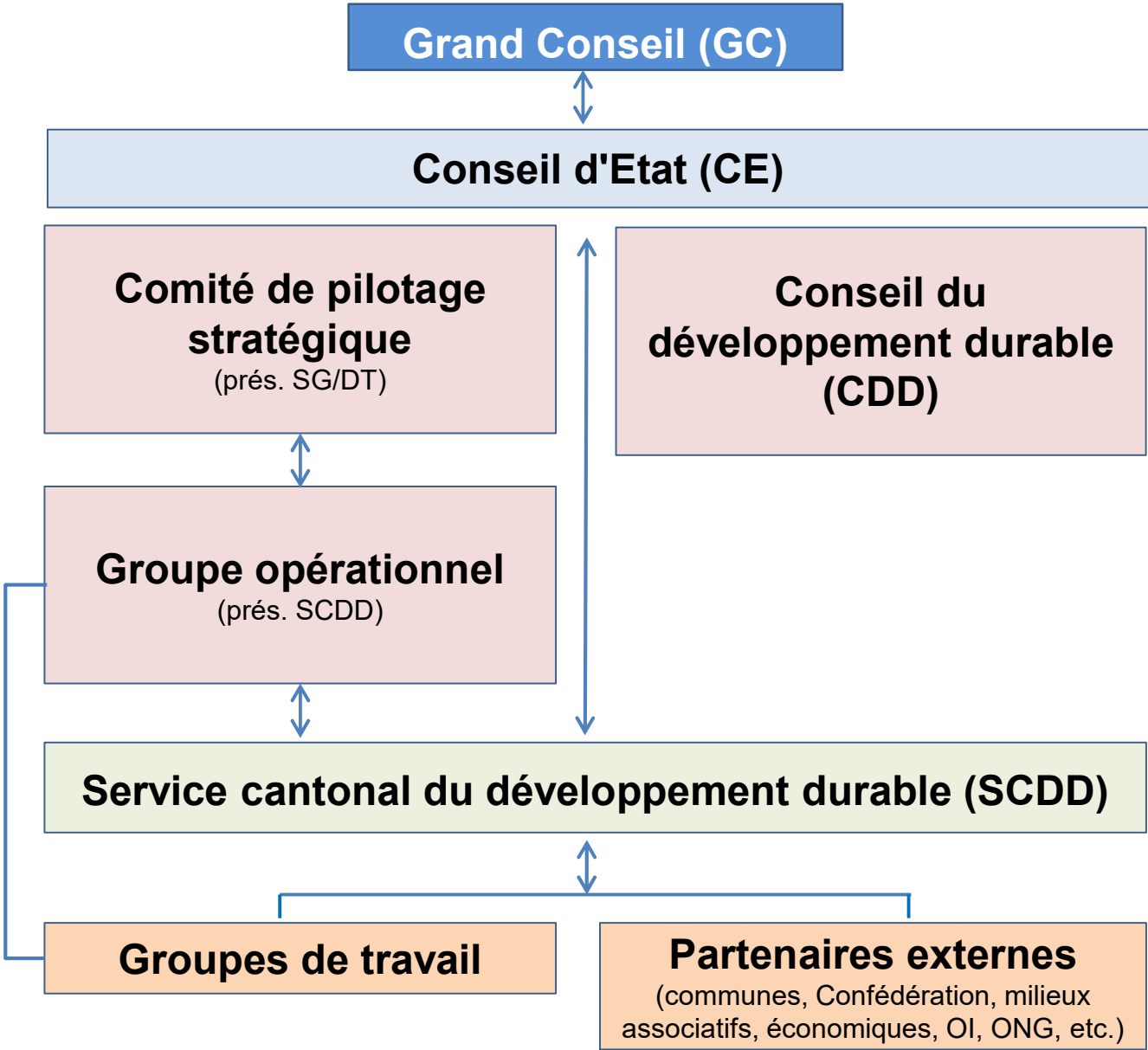
3. Sensibiliser ses administrés et la population en général pour valoriser la biodiversité

Outils:

- Stratégie et plan d'actions Biodiversité
- Guide planification territoriale communale et climat
- Programme éco21-Collectivités des SIG

5. Gouvernance du PCC 2030

PCC 2030 – Organisation



Conseil pour le climat

Création d'un "Conseil pour le Climat": adopté par le CE le 05.05.21

- **Objectifs:**

- Constituer un laboratoire d'idées entre différents acteurs-clé de la région genevoise
- Apporter un regard indépendant sur le programme et la mise en œuvre de la politique climatique genevoise
- Donner un éclairage dans le cadre des prises de décision du Conseil d'Etat

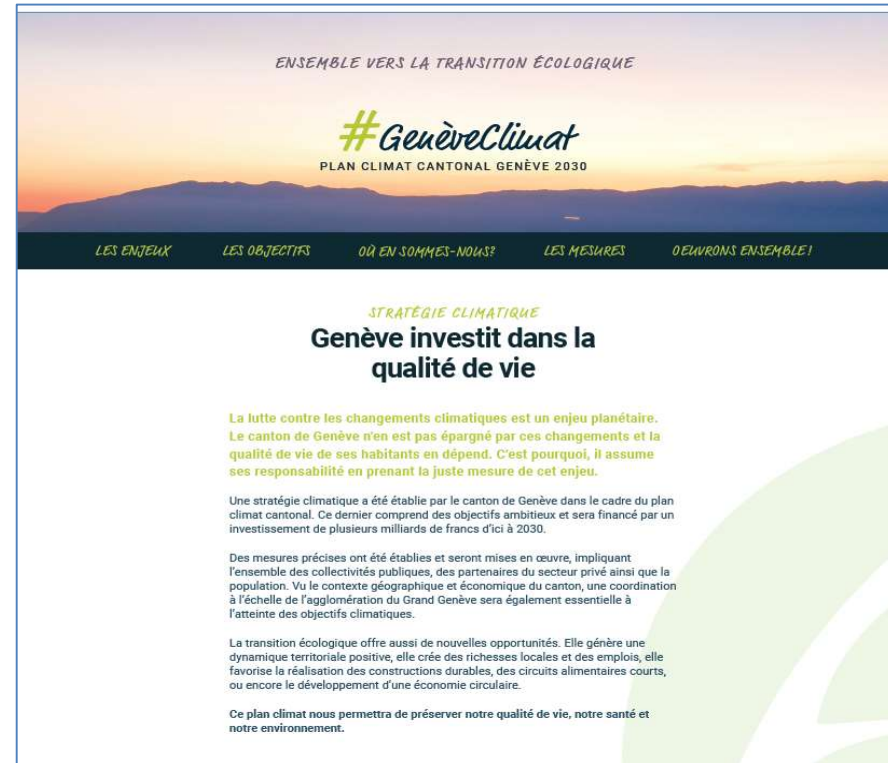
- **Composition:**

7 femmes et 6 hommes choisis pour leur expertise dans différents domaines (économie, agronomie, entrepreneuriat, culture, journalisme, relations de travail, vie associative, recherche, ...)

6. Communication et consultation

Communication PCC 2030: depuis le 2 juin

- **Teaser:** [Planclimat.ge.ch](https://planclimat.ge.ch)
- **2 vidéos en ligne**
- **Consultation en ligne:** [Participer.ge.ch](https://participer.ge.ch)



Communication PCC 2030: à venir

- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication à moyen terme sur le climat
- Coordonner les actions de communication avec les différents services de l'Etat et les partenaires (communes, SIG, ...)
- Organiser des campagnes de communication ciblées pour les différents publics cibles en partenariat avec les communes notamment

Consultation PCC 2030 - Objectifs

Objectifs

- Faire connaître les enjeux, les objectifs, les axes stratégiques et les mesures prévues
- Obtenir l'adhésion/validation des moyens de mise en œuvre proposés
- Recueillir des observations et réunir de nouvelles propositions de moyens
- Faire adhérer la population à l'adaptation et/ou au changement de comportement

Consultation PCC 2030 – Mise en œuvre

Phase 1 de juin à septembre 2021:

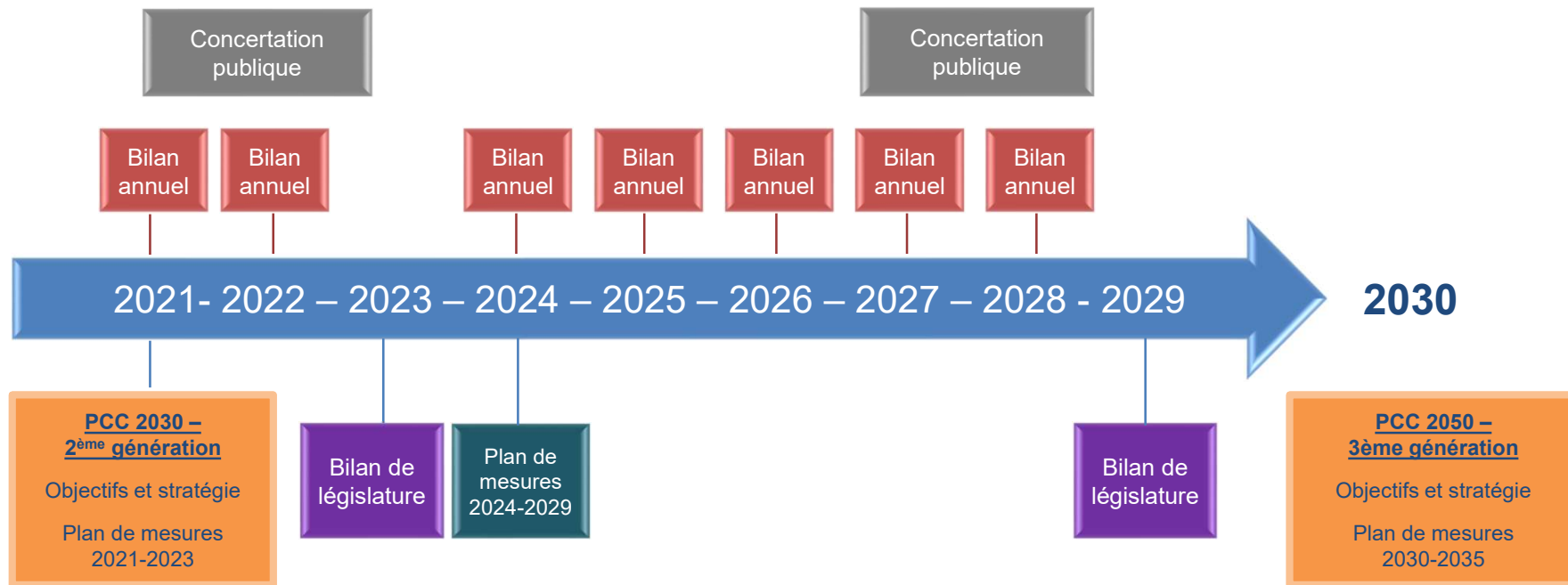
- Mise en ligne du PCC sur la plateforme interactive participe.ge.ch depuis le 2 juin
- Possibilité de poser des questions sur toutes les mesures → *sollicitations des offices concernés*
- Appel à proposition sur le thème de la consommation (axe 3)

Phase 2 dès septembre 2021:

- Appel à propositions sur d'autres axes (énergie, mobilité, ...)
- 1^{er} Ateliers en octobre dans le cadre d'EXPLORE (14-22-10-21)
- En décembre: restitution, idéalement en présence les Conseillers d'Etat concernés par les thèmes concertés (à confirmer)

7. Prochaines étapes

Calendrier des principales prochaines étapes



Perspectives pour les Communes

- Etablir une stratégie climatique communale
- Réaliser un bilan carbone communal (territoire et administration)
- Etablir un plan d'actions en matière de climat et de transition écologique

Merci de votre attention